



*Rapport définitif – Mars 2015*

## **Rapport Annuel Accessibilité**



**Ville de Varennes-Vauzelles**

**Année 2015**

## **1. Données générales**

---

### **Informations administratives de la collectivité**

Ville : Varennes-Vauzelles

Coordonnées: Mairie 54, avenue Louis Fouchère 58640 Varennes-Vauzelles  
Téléphone : 03.86.71.61.71 Fax : 03.86.57.17.49

Démographie : 9 751 (au 1<sup>er</sup> janvier 2015)

Superficie : 3.400 hectares dont 150 hectares de bois communaux. 10 km du Nord au Sud et 4 km d'Est en Ouest.

Géographie : Partie intégrante du Canton de Guérigny et membre de la Communauté d'Agglomération de Nevers (Nevers Agglomération) depuis sa création en janvier 2003.

Référent Accessibilité :

Pierre-Jean MEYER / Service Développement Durable et Cadre de Vie

Téléphone : 03.86.71.61.71 e mail : [pierre-jean.meyer@ville-varennes-vauzelles.fr](mailto:pierre-jean.meyer@ville-varennes-vauzelles.fr)

### **Informations sur la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées**

La Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées de la ville de Varennes-Vauzelles a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2008. Son renouvellement le plus récent date du 23 juin 2015.

Elle est constituée d'un collège d'élus représentant le Conseil Municipal, d'un collège de représentants des associations d'usagers, d'un collège de représentants d'association de personnes handicapées et d'un collège de personnes qualifiées, habitant la commune.

Les associations d'usagers représentées sont :

- . L'amicale des retraités de Vauzelles
- . Le club des retraités SNCF

Les associations de personnes handicapées représentées sont :

- . L'Association des Paralysés de France
- . L'association Voir Ensemble
- . L'Association Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales

Il est prévu que la commission se réunisse en séance plénière de 1 à 3 fois par an et que ses membres prennent part à diverses actions.

## **2. Voirie et Espaces Publics**

---

La ville dispose de 70 km de voirie, dont environ 50 km sont situés en agglomération.

Afin de diagnostiquer la voirie et les espaces publics sur le plan de l'accessibilité et d'en déduire un programme d'actions d'améliorations, un **Plan de mise en Accessibilité Voirie Espaces publics (PAVE)** a été réalisé.

### ***Détermination du phasage***

Le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics peut être décomposé en 3 grandes phases :

1. Cadrage du projet, sensibilisation, connaissance du territoire et délimitation du périmètre d'étude
2. Relevés et diagnostic terrain, détermination de l'état d'accessibilité et détermination des types et chiffrage des actions correctives
3. Élaboration du plan d'action avec détermination des priorités, programmation et phasage de travaux.

La **phase 1**, considérée comme phase préalable, avait été réalisée en 2010.

Le recueil et l'analyse de divers documents de travail ; *Plan Local d'Urbanisme, comptages de vitesse, étude de déplacements (stationnements et circulation), tableaux de voirie communale, Schéma Directeur d'Accessibilité des services de transport (ADN)* ; et la production de nouveaux documents ; *cartographie du territoire communal, des parties agglomérées de la commune, sélection de voiries en lien avec les générateurs de déplacements (services, commerces, transports, écoles, etc.), état des lieux des aménagements récents avec prise en compte de l'accessibilité* ; ont permis de répondre aux attentes en termes de **connaissances du territoire** et détermination du **périmètre d'étude**.

La **phase 2**, pour rappel « Relevés et diagnostic terrain, détermination de l'état d'accessibilité et détermination des types et chiffrage des actions correctives » a été menée dans le courant de l'année 2011. Elle a pu être réalisée grâce à l'appui d'un prestataire externe, du fait d'un recours nécessaire à des compétences spécifiques.

A l'issue de cette phase, la ville bénéficie désormais de l'ensemble des éléments concernant le niveau d'accessibilité de la voirie et des espaces publics analysés, principalement sur les aspects des cheminements et des traversées de chaussées.

La mission a consisté successivement en :

- L'examen visuel et si nécessaire instrumenté, sans démontage et dans des conditions normales d'accès, des voiries et des aménagements précédemment définis.
- La fourniture d'un avis sur le respect des dispositions indiquées dans les références réglementaires.
- La proposition de solutions de principe d'amélioration de l'accessibilité.
- L'évaluation des coûts de mise en oeuvre de ces solutions.

Ces éléments ont permis de préparer la dernière phase qui fut l'élaboration du Plan proprement dit : priorisation des actions et programmation pluri-annuelle des travaux portant sur la voirie et les espaces publics.

Parallèlement, suite à l'état des lieux des places de stationnement adaptées mené en 2010 et des travaux de mises en conformité qui en ont découlé, à la conduite du PAVE et des audits des bâtiments, et en lien avec de nouvelles réalisations municipales, **3** nouvelles places ont également pu être créées en 2015 :

- 1 près de l'entrée de la poste/mairie annexe de Veninges, rue de Verdun
- 1 près de l'école P.Kergomard, route de la Plaine,
- 1 près de l'hôtel du Nivernais, rue des Sorbiers.

*Ce qui porte désormais au nombre de **32** les stationnements réservés sur le territoire communal.*

Elles sont venues compléter les multiples travaux de mise en accessibilité qui ont été réalisés courant 2015 sur la voirie :

- Création de traversées accessibles :
  - Rue des Grands Jardins ; 1 près du lotissement des Carpeaux avec refuge,
  - Chemin de la Croix d'or, 1 près du giratoire des Carpeaux, avec bande de guidage au sol,
  - Rue André Malraux ; 1 près de la place de la République et du square Nelson Mandela, avec bande de guidage au sol.
- Mise en conformité d'arrêts de bus :
  - Arrêts Colonel Fabien, sur l'avenue Louis Fouchère,
  - Arrêt les Quatre Chemins, sur la rue de Verdun,
  - Arrêt La Croix d'Or, sur la rue des Grands Jardins
- Réfection/créations de trottoirs :
  - Création d'un trottoir en enrobé, rue Guy Moquet entre la rue des Grands Jardins et le chemin des tambours,
  - Création d'un trottoir en enrobé le long de la rue des grands jardins, du giratoire des carpeaux et du chemin de la croix d'or,
  - Réfection d'un trottoir en enrobé rue André Malraux entre la place de la République et le foyer logement pour personnes âgées,
  - Réfection en enrobé des 2 trottoirs de la rue des Sorbiers.

*Soit **3** traversées, **4** arrêts de bus et **5** trottoirs aménagés sur l'année 2015.*

### **3. Services de transports collectifs**

---

La ville de Varennes-Vauzelles n'a pas compétence en matière de transports collectifs.

Elle est tout de même concernée sur ce point par le biais de son appartenance à la Communauté d'Agglomération de Nevers qui a le statut d'Autorité Organisatrice de Transports (AOT) et étant desservie par son réseau de bus urbains.

L'Agglomération a donc été tenue de réaliser son Schéma Directeur d'Accessibilité en concertation avec ses communes membres. Elle a fait appel à un bureau d'études spécialisé pour l'accompagner dans cette démarche.

Il a donné lieu à l'audit de 90 arrêts de bus sur la commune formalisé en fiches audits par arrêt, faisant ressortir les préconisations pour leur mise en accessibilité quand cela est possible et les arrêts soumis à des impossibilités techniques avérées.

Le rapport définitif a été validé en Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération le 18 décembre 2010.

#### **4. Etablissements Recevant du Public (ERP)**

---

La ville dispose sur son territoire de 29 Etablissements Recevant du Public dont elle est propriétaire ; 11 de 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> catégorie et 18 de 5<sup>ème</sup> catégorie.

La décision avait donc été prise de mettre en œuvre un dispositif visant à auditer les Etablissements Recevant du Public appartenant à la commune, de déterminer leur état d'accessibilité et de recenser les actions d'amélioration.

Suite à l'élaboration d'un outil d'analyse complet et à la réalisation de 2 séries d'audits en 2010 et 2011, achevant ainsi les audits obligatoires, une 1<sup>ère</sup> vague d'audits spécifiques des ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie a été réalisée en 2012, et poursuivie en 2013.

Ils ont été conduits par un binôme service Développement Durable / service Urbanisme, en présence d'un élu, en association avec les membres de la Commission et ont pu donner lieu à des préconisations d'actions de mise en conformité.

Dans la continuité de cette démarche et afin d'en concrétiser les résultats, des travaux de mises en conformité ont été programmés et réalisés sur l'année 2015 :

- Poste/Mairie Annexe de Veninges : traitement de l'accès avec création de rampes en enrobé pour compenser une marche et installation d'une Banque d'Accueil avec une partie adaptée aux Personnes à Mobilité Réduite.

Des travaux prévus pour une réalisation sur 2015 ont par ailleurs été reportés sur 2016, notamment ceux concernant la requalification d'un ancien court de tennis couvert en salle de danse incluant la création de sanitaires et vestiaires adaptés.

L'année 2015 a également été mise à profit pour passer en revue l'ensemble des données concernant les bâtiments dans l'optique de la préparation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) de la collectivité, en tenant compte des travaux déjà réalisés mais également de l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les nouvelles dispositions applicables aux ERP et IOP existants.

Un Ad'Ap de patrimoine portant sur 2 périodes (soit 6 ans, de 2016 à 2021) a ainsi pu être élaboré et transmis à la Direction Départementale des Territoires fin septembre 2015 et présenté en sous commission départementale d'accessibilité fin octobre 2015.

## **5. Installations Ouvertes au Public (IOP)**

---

Le cimetière, en tant qu'IOP communale, a été intégré à l'agenda d'accessibilité sus cité et a fait l'objet de quelques préconisations.

## **6. Aménagements divers**

---

Dans le cadre du projet de Coulée Verte, des aménagements complémentaires concourant à l'amélioration de l'accessibilité au plus grand nombre ont été réalisés sur les abords du site de Niffonds :

- Création d'un cheminement visant à accueillir le futur sentier d'interprétation et améliorant l'accès à la forêt sa praticabilité.

## **7. Actions de sensibilisation, information, formation, ...**

---

Il n'y a pas eu d'action de sensibilisation ou de formation spécifiquement dédiées à l'accessibilité en 2015.

En termes d'information, le site Internet de la ville a continué d'être alimenté et a fait état des avancées en termes de réalisations concernant l'accessibilité sur la ville et proposé de consulter le plan des emplacements réservés répartis sur le territoire communal.

La refonte du site est par ailleurs envisagée pour 2016.

## **Conclusion**

---

L'année 2015 a été à nouveau une année importante en matière d'Accessibilité.

Plusieurs nouvelles concrétisations qui participent au développement de la ville sont venues s'inscrire dans la suite logique des audits et études réalisés ou de projets en cours.

Elle a également été une année de poursuite de projets débordant le seul cadre de l'accessibilité et de leur inscription dans une démarche globale d'amélioration du cadre de vie, notamment au travers de nouvelles réalisations survenues dans le cadre du projet de Coulée Verte, important projet ayant trait aux déplacements doux et aux activités de loisirs et de découverte du patrimoine.

Enfin, elle a été marquée par la réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la collectivité qui a permis de faire le point sur le chemin déjà parcouru mais également de se projeter sur le restant à réaliser sur les prochaines années.